

3.7.2. COMED

Bernard LEBOT



3.7.2.1. Propositions évolutions Protocole Commotion Cérébrale (saison 2026-2027)

COMED : Fonctionnement du protocole (1/2)

1. Pendant la rencontre : rôle de l'arbitre et des staffs techniques

1. Déclenchement du protocole commotion

Dès qu'une suspicion de commotion apparaît, le protocole est automatiquement activé par l'arbitre.

2. Rôle administratif

L'arbitre inscrit le protocole commotion sur la feuille de marque.

L'entraîneur, en signant la feuille, atteste du protocole et vérifie l'identité du/de la joueur(se) concerné(e).

2. A la suite de la rencontre

1. Formulaire obligatoire

Après le match, l'arbitre doit remplir le formulaire dédié au protocole commotion, disponible sur le site de la FFBB.

2. Identification précise du/de la joueur(se)

Pour des raisons d'assurance, il est indispensable d'indiquer nom, prénom et numéro de licence du joueur/de la joueuse concerné(e).

3. Transmission du rapport

L'arbitre doit envoyer dans les plus brefs délais un rapport détaillé à la Commission Fédérale Médicale à l'adresse : commotion@ffbb.com.

COMED : Fonctionnement du protocole (2/2)

3. Procédure administrative et suivi du dossier

1. Réception du dossier

La Commission Fédérale Médicale reçoit le protocole commotion rempli par l'arbitre.

2. Suspension médicale

Le joueur/la joueuse est immédiatement placé(e) en suspension temporaire d'aptitude médicale.

3. Information au joueur et au club

La Commission envoie un mail au joueur/à la joueuse et à son club qui doit en accuser réception :
un récapitulatif de la situation, un certificat de reprise vierge, le dossier d'aide à la reprise après commotion.

4. Reprise du basket en compétition

Pour reprendre le basket en compétition, le/la joueur(se) doit consulter un médecin et transmettre un certificat de reprise à la Commission Fédérale Médicale.



La Commission Fédérale Médicale étudie le certificat de reprise et valide ou non la reprise du basket en compétition du/de la joueur(se).



En cas de non-respect de ces règles, l'alignement d'un(e) joueur(se) avant réception de l'avis de la COMED autorisant la reprise peut entraîner une procédure disciplinaire.

2026-2027

- Proposition : Aucun dossier de commotion cérébrale ne sera traité par la Commission Fédérale Médicale sur les compétitions nationales après 17h00 le vendredi.
- Chaque ligue sera libre de déterminer une date et une heure butoir pour la réception du protocole commotion.